

**Intégration de la Faculté de théologie et de sciences des religions à la Faculté des arts et des sciences**

Propositions – Entente entre la direction de l'Université et les directions de la FAS et de la FTSR

Louise Béliveau

3 mai 2016

---

Les éléments qui suivent sont le résultat de discussions entre les directions des deux facultés, avec la direction de l'Université. Ils constituent les fondements sur lesquels un accord de principe pourrait être basé, à partir des demandes initiales du Conseil de la Faculté des arts et des sciences (FAS) et de l'assemblée des professeurs et de la direction de la Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR). Aux fins de ce document, le terme Institut d'études religieuses (IÉR) sera utilisé pour représenter la nouvelle unité de la FAS.

**Transfert**

Attendu la volonté de la direction de l'université de maintenir une unité d'enseignement et de recherche en études religieuses;

Attendu le souhait de la direction de consolider et de développer l'enseignement et la recherche en études religieuses, de même que leur rayonnement;

Attendu les difficultés inhérentes à la situation actuelle de la FTSR (recrutement étudiant, taille du corps professoral, besoin de services);

Attendu la présence d'expertises complémentaires dans le domaine religieux dans plusieurs départements de la FAS et à la FTSR et les possibilités de développement en enseignement et en recherche qui peuvent être soutenus grâce à cette masse critique de professeurs ;

Attendu la position de la FTSR, « Consolidation, développement et pérennité d'une unité d'enseignement et de recherche de calibre international en sciences religieuses à l'Université de Montréal » ;

Attendu la proposition du 14 octobre 2015 du Conseil de la FAS de créer au sein de la faculté un département ou un institut pouvant accueillir les membres de l'actuelle FTSR ;

Les deux parties s'entendent sur l'intérêt, pour le développement du secteur des études religieuses à l'UdeM, du transfert des membres de la FTSR dans une unité de la FAS.

**Nom de l'unité**

Le nom proposé par la FTSR est « Institut d'études religieuses ». Pour les membres de la FTSR, ce terme présente le grand avantage d'être suffisamment large pour englober l'ensemble de ses activités académiques. La FTSR ayant présenté un argumentaire à cet effet, la direction de la FAS s'engage à proposer une modification en ce sens à son conseil, puisque ce dernier, dans un souci de préserver la laïcité de la FAS, avait plutôt recommandé l'Institut ou le Département de sciences des religions.

### **Définition du champ d'étude**

Comme toutes les unités académiques et en conformité avec les statuts de l'Université, l'IER sera responsable de déterminer son propre champ d'étude. L'IER sera invité à élaborer une mission qui sera accompagnée d'un énoncé précis des domaines qui la distinguent, de son développement futur et de l'équilibre à maintenir entre les différents volets d'expertise qu'elle entend couvrir par sa recherche et son enseignement. La direction de la FTSR a déjà commencé à préparer à cette fin un projet d'énoncé de mission, qui sera soumis à ses instances. Ce projet inclut la théologie, la science des religions et les études en spiritualité.

### **Statut canonique**

L'IER sera une unité laïque. L'admission aux programmes de licence et de doctorat canoniques de la FTSR sera suspendue, sauf pour les étudiants actuellement inscrits dans un programme de maîtrise ou de doctorat en théologie qui souhaiteraient en faire la demande. Cette demande devra être complétée au plus tard dans le trimestre suivant l'intégration à la FAS. Pour les étudiants inscrits aux programmes canoniques (Hiver 2016 : 1 à la maîtrise, aucun actif non-inscrit ; aucun au doctorat, 3 actifs non-inscrits. À venir : 1 étudiant autorisé à s'inscrire et 3 demandes d'admission au doctorat), une forme de «clause grand-père» devra être discutée avec le Modérateur des facultés ecclésiastiques. Pour les professeurs, il est entendu que leur lien d'emploi et leurs conditions de travail à l'Université de Montréal ne sont pas assujetties à un statut canonique qui ne relève pas de l'Université.

### **Maîtrise d'œuvre des programmes**

Comme toutes les autres unités académiques et en conformité avec les statuts de l'Université, l'IER bénéficiera de la maîtrise d'œuvre de ses programmes d'études et de recherche. Elle sera invitée à participer au développement de programmes multidisciplinaires et/ou conjoints et pourra contribuer à la formation dans des programmes d'autres unités, comme la FTSR pouvait le faire antérieurement.

### **Révision des programmes**

Au cours des trois premières années suivant l'intégration à la FAS, en vue d'une adaptation au nouvel environnement et pour favoriser la relance du secteur disciplinaire, il y aura révision ou création de cours et de programmes selon l'ordre de priorité suivant : révision de la banque de cours (adaptation des contenus et éventuels nouveaux cours) en vue de leur insertion dans les programmes de l'Institut, dans des programmes existants de la FAS et autres facultés au premier cycle et aux cycles supérieurs, ou dans des programmes multidisciplinaires à créer; création de programmes multidisciplinaires de 1er cycle et de cycles supérieurs; création de certains agencements de mineure/majeure en études religieuses avec des majeures/mineures d'autres disciplines complémentaires, à l'intérieur de baccalauréats par appellation; révision des programmes disciplinaires de 1er cycle et de cycles supérieurs qui sera une conséquence directe de la révision des banques de cours.

Durant cette période, une attention sera également accordée au suivi des cheminements et à la réussite des étudiants, notamment au plan du taux de diplomation et de la durée des études.

## **Garanties budgétaires**

La relance du secteur de l'étude du religieux à l'UdeM nécessitera des investissements, à la fois pour faciliter l'intégration de la FTSR dans la FAS et pour favoriser le développement de nouveaux projets. À cette fin, la direction de l'université s'engage à maintenir le budget de fonctionnement actuel de la nouvelle unité et à combler tout déficit à ce budget autorisé par le comité du budget (en incluant l'ajout de postes de professeurs lorsque pertinent), pour une durée de 5 ans, renouvelable pour une durée de deux ans en fonction du plan global de relance du secteur. Ceci implique le maintien de l'ajout ponctuel de 250 000 \$ déjà prévu par le Comité du budget, du taux de pondération interne pour le financement des EETC et une absence de définancement advenant une diminution des effectifs étudiants (advenant une diminution de plus de 20% de l'effectif constaté au moment de l'intégration, des discussions supplémentaires devraient avoir lieu quant aux mesures budgétaires à prendre). Pendant cette période, le budget sera considéré comme un cas particulier à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire de la FAS, de façon à permettre de le suivre spécifiquement.

Les ajustements à la hausse de clientèles dans les programmes actuels seront traités de la même façon que pour les autres unités. Pour ce qui est des nouveaux programmes, des ententes particulières pour les ajustements de clientèles pourront être négociées sur la base de plans d'affaires, comme pour tous les autres développements de programmes. Par ailleurs, les auxiliariats d'enseignement, les recrutements de professeurs invités ou de chargés de cours et les dégrèvements professoraux que nécessitera la création de nouveaux cours ou de nouveaux programmes seront intégrés au plan d'affaires.

Les surplus qui résulteraient du développement ou de la révision des programmes et cours seront conservés à la FAS, et serviront à appuyer le développement du secteur.

Jusqu'à un maximum de 4 dégrèvements pourront être accordés et seront financés en sus du budget actuel si nécessaire, pour l'année 2016-2017. Pour compléter ces travaux, jusqu'à un maximum de deux dégrèvements pourront aussi être accordés en 2017-2018. Ceux-ci visent à faciliter l'intégration de la FTSR dans la FAS, de même que la création du Centre d'études et de recherches et de nouveaux cours et programmes.

## **Postes de professeurs**

La direction autorisera l'ouverture immédiate d'un poste de professeur pour le 1er juin 2016, en remplacement d'un départ en décembre 2015. Ce poste est inclus à l'intérieur de la base budgétaire actuelle. Un second poste sera ouvert en 2016-17, aussi à l'intérieur de la base budgétaire. Un troisième poste sera ouvert en 2017-18, après analyse des besoins de l'unité. L'écart budgétaire qui pourrait être causé par l'ouverture de ces postes sera comblé pour la durée de l'entente budgétaire par la direction de l'Université.

Les ajouts de professeurs seront déterminés en fonction des axes de spécialisations ainsi que des priorités et des besoins établis en termes de développement de la recherche et de l'enseignement dans les programmes de la nouvelle unité, dans les programmes interdépartementaux et interfacultaires.

Les professeurs qui seront intégrés à la nouvelle unité seront comptabilisés en surplus du contingent des professeurs de la FAS tel que recensé en date de l'intégration.

### **Carrière professorale**

Conformément à l'esprit du Rapport du Comité sur le Statut du corps professoral, la progression en carrière des professeurs actuels de la FTSR continuera à se faire selon les procédures actuellement en vigueur à la FTSR s'ils le souhaitent, pour le reste de leur carrière à l'université. Les dossiers des professeurs ne seront pas évalués par les instances de la FAS et seront acheminés par l'IER directement vers les instances universitaires. Par ailleurs, les professeurs auront l'option de se prévaloir de l'une ou l'autre des procédures. Une lettre d'entente à cet effet sera proposée par la direction au SGPUM.

Après l'intégration de l'unité à la FAS, tout nouveau professeur sera recruté selon les règles et procédures mises en place par cette dernière pour l'ensemble de ses unités et leur progression en carrière procédera par les instances et mécanismes statutaires.

### **Personnel administratif**

Le personnel de soutien administratif régulier sera maintenu en poste au cours de la première année suivant l'intégration.

### **Fonds dotés**

Le transfert de tous les fonds dotés actuels de la FTSR à la nouvelle unité sera assuré. Les projets philanthropiques en cours seront maintenus, notamment les deux chaires. De plus, les priorités de cette unité en vue de futures campagnes de développement seront déterminées par l'unité.

### **Comité d'intégration**

Un comité ayant pour objectif de « favoriser l'intégration des membres de la Faculté de théologie et de sciences des religions »<sup>1</sup> à la FAS sera constitué. Ce dernier se mettra en marche dès que la décision officielle de l'intégration sera prise et continuera ses activités au moins pour une année. Le doyen de la FTSR, puis le directeur ou la directrice de la nouvelle unité, le coprésidera avec le doyen ou un vice-doyen de la FAS. En plus de traiter des difficultés qui pourraient survenir, ce comité pourra prévoir par exemple des activités de formation pour les membres du personnel, diverses formes de communications ou des activités de réseautage pour les professeurs.

### **Localisation**

Pour faciliter l'intégration de la FTSR, un rapprochement physique de l'IER aux unités de lettres et sciences humaines de la FAS sera ajouté à la planification des espaces. Ainsi, suite à la relocalisation de certaines de ses unités lors de la mise en œuvre du plan directeur des espaces, le plan envisagé par la FAS sera d'accorder la priorité à l'installation de la FTSR dans les espaces qui auront été libérés au Pavillon Lionel-Groulx, au plus tard lors de l'année académique 2018-2019.

---

<sup>1</sup> Tiré de la recommandation du Conseil de la FAS

### **Centre d'études et de recherche**

Un comité d'orientation sera formé pour réfléchir à la création et à la mission d'un Centre d'études et de recherche sur les problématiques des rapports entre religions, culture et société, dans le contexte de l'intégration de la FTSR à la FAS, et dans celui plus large de l'ensemble de l'université. Dans l'objectif de réunir une masse critique d'expertises pour en assurer le développement, en formation et en recherche, la perspective du centre sera multidisciplinaire et inter-facultaire. Toutefois, les programmes que le centre pourra créer relèveront de la FAS, sauf si entente avec une autre faculté. Pour la gouvernance du centre, les membres de l'Institut seront considérés en priorité.

Le comité d'orientation proposera une mission et un plan de développement pour guider les activités du centre. Un budget de départ sera autorisé, sur présentation d'un plan de développement et d'un budget détaillé. Du financement pour le Centre sera disponible dès l'année académique 2016-2017.

### **Communications**

Un plan de communication, centré sur la relance des études du religieux, sera mis en place au cours de l'année 2016-17, en lien avec le développement du centre d'études ou de nouveaux programmes. La direction des communications, de même que le Service d'admission et recrutement, appuieront la FAS et l'IÉR dans ces efforts. Le financement de ces activités sera intégré au plan d'affaires.

### **Échéancier**

De manière à rendre effective la présente entente pour l'année académique 2016-2017, les parties conviennent de viser l'intégration de l'unité (IÉR) au sein de la FAS à la date du 1<sup>er</sup> juin 2016.